



Bulletin du Réseau Alpin

EDITORIAL

La sauvegarde des habitats sensibles de montagne est l'un des objectifs clés de la Convention alpine. Les situations dans lesquelles se trouvent les différents pays quant à ces habitats, que le Protocole « Protection de la nature et entretien des paysages » oblige à protéger, sont variées. Cependant, le constat est unanime : les habitats spécifiques aux Alpes sont soumis à la pression de facteurs négatifs et à une menace de destruction. C'est pourquoi la connaissance continue des caractéristiques essentielles et des conditions d'existence de ces habitats de même qu'une gestion appropriée font partie des efforts indispensables à leur protection. Il est impossible de donner une valeur économique aux connaissances et aux expériences que nous acquérons de cette manière. Pourtant, elles représentent une richesse importante et nous permettent de prendre les décisions les plus justes, qu'elles soient quotidiennes, locales, importantes sur le plan stratégique, à l'échelle nationale ou internationale.

La coopération entre les pays signataires de la Convention alpine est d'une grande importance. Entre autres lorsqu'elle prend la forme d'un échange d'expériences, de connaissances et de solutions efficaces apportées à des problèmes de gestion des habitats. Dans ce domaine, je souhaite souligner plus particulièrement la signification et le rôle du Réseau Alpin. Depuis sa création, rendue possible grâce au gouvernement français, le réseau a su prouver le sens et le besoin pour les espaces protégés de tout l'espace alpin, et plus particulièrement pour leurs gestionnaires de faire partie d'un réseau large et soudé. Il ne fait pas de doute que la Slovénie possède de bonnes expériences dans ce domaine. Le fruit d'une telle coopération est le lien qui existe entre les parcs nationaux du Triglav, des Ecrins et des Hohe Tauern. Ces parcs sont en même temps les plus grands en Slovénie, France et Autriche. Ils sont les plus avancés en ce qui concerne les expériences et les politiques de gestion des grands espaces de haute montagne. Du point de vue de la Slovénie, en tant que pays candidat à l'Union européenne, de tels partenariats sont très importants. Quant au fond, nous pouvons affirmer par expérience que la coopération dans le domaine de la protection de la nature et de l'environnement, malgré des problèmes et des dilemmes complexes, offre plus de succès et est plus gratifiante que d'autres sujets économiques qui engendrent des polémiques et d'autres causes politiques ingrates. C'est aussi le résultat du travail du Réseau Alpin. De tels liens peuvent être de bonnes incitations à continuer d'autres activités et à mettre en place d'autres coopérations, contribuant ainsi à une plus grande efficacité dans la réalisation de la Convention alpine. Après être devenu membre du Réseau Alpin, le Parc régional Škocjanske jame a commencé à s'intégrer à l'échelle internationale. Ce parc est l'un des plus petits en Slovénie. Cependant, de par le caractère exceptionnel du monde souterrain qu'il abrite, il est un espace d'importance mondiale, inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

L'aspect positif de la coopération des pays alpins pour atteindre un niveau maximal de protection de l'environnement de cette partie si importante de l'Europe a des conséquences aussi à l'extérieur de cette région. Ainsi, on observe déjà des idées et des offres concernant une mise en réseau similaire des pays des Carpates. Le Réseau Alpin peut être d'une grande aide à la réalisation et au succès de tel intérêts. Dans le futur, une telle coopération entre deux réseaux pourrait mener à une union interrégionale importante, qui influencerait dans de nombreux domaines le cours des développements futurs.

Le renforcement de la coopération et le soutien, de tous les pays signataires de la convention, au travail actuel et futur du Réseau Alpin, est ainsi l'un des devoirs les plus importants dans le domaine de la politique de protection de l'environnement.

Mladen Berginc
Vice-Secrétaire d'Etat
Ministère slovène de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire



Mladen
BERGINC

SOMMAIRE

EDITORIAL

Mladen Berginc

Préface

DOSSIER

La gestion des habitats dans les espaces protégés alpins - le cas français	2
La gestion des habitats dans les espaces protégés alpins - le cas italien	2
La gestion des habitats dans les espaces protégés alpins à travers le projet Réseau Natura 2000	3
Gestion de l'espace protégé des marais de Hörfeld	4

VIE DU RESEAU

Evénements 2002...

Concertation 2002	5
France :	
Réunion du Groupe de Suivi National	5
L'Europe des espaces protégés de montagne se rencontre à Chambéry (F)	5
Le Comité de Pilotage International à ses Présidents !	5
Montagnes mythiques	5
Base Intranet « ALPARC »	6
Les parcs alpins	
et le patrimoine mondial de l'UNESCO	6
Une vision pour les Alpes	6

INTERREG III B

Habitatp : depuis novembre 2002	6
Domusalp	6
Parco Naturale Adamello Brenta	
-News du Life Ursus	7
L'ours visite	
le Parc national des Hohe Tauern	7
Réintroduction du Gypaète Barbu	7
Soixante-dixième anniversaire du premier long-métrage slovène	7

ACTUALITE

Coopérer pour sensibiliser le public :	
Le jeu des 3 Cimes	8
Publications	8

Préface

Les espaces protégés des Alpes ont organisé de nombreuses activités pendant cette année internationale de la montagne 2002 : colloques, rencontres, expositions. Pour l'unité de coordination du Réseau Alpin, cette année était avant tout une opportunité de rendre visite, après 6 ans d'activité, à chaque organisme gestionnaire pour discuter des priorités de travail pour les années à venir en matière de coopération internationale. C'est aussi l'année qui a vu la réalisation de la grande exposition « Montagnes mythiques des espaces protégés des Alpes » inaugurée à Berchtesgaden (D) en juin 2002. Cette exposition, message commun des parcs et réserves naturelles, devrait encore s'agrandir dans l'avenir. En novembre 2002, la première conférence des espaces protégés de la montagne européenne organisée à Chambéry (F) a clôturé l'année internationale de la montagne. Elle a ouvert la porte à une coopération des espaces protégés au-delà des limites alpines, dans un esprit de continuum écologique entre massifs, s'insérant ainsi dans les logiques européennes comme le réseau pan-européen ou encore NATURA 2000.

Equipe

Réseau Alpin

La gestion des habitats dans les espaces protégés alpins - le cas français

La plupart des espaces protégés ont connu en quelques décennies un glissement de la protection passive vers des objectifs plus volontaristes. Les gestionnaires ont très vite constaté que la pérennité des patrimoines naturels n'était pas toujours assurée de fait. Au sein même des espaces protégés certains habitats peuvent disparaître sans qu'une action négative de l'homme puisse être incriminée. De même la constatation d'une éventuelle dégradation naturelle ne peut pas toujours être attribuée à une cause connue. Aujourd'hui la non-intervention est un véritable choix de gestion qui nécessite un diagnostic précis mais aussi des actions particulières (communication, gestion de la fréquentation...).

Connaître l'évolution des habitats et hiérarchiser les enjeux

L'action du gestionnaire d'espace protégé se base sur le postulat qu'un habitat n'est pas figé, que c'est un lieu de dynamique de vie, au sein d'un ensemble, et d'interactions. Un habitat s'étend, se réduit, se modifie en relation avec son environnement. C'est aussi un lieu de flux, de transit. Les espaces protégés alpins, qui peuvent comporter jusqu'à 80 % de leur surface classée en habitat d'intérêt communautaire, ont besoin d'outils d'appréhension globale d'autant que le terrain est souvent d'une organisation complexe. Les vues satellites, les photos aériennes et les méthodes d'inventaires sont des outils précieux.

La difficulté vient alors de la nécessaire perception globale hiérarchisée des enjeux liés aux habitats. Le cadre de Natura 2000 considère les habitats comme figés d'où la difficulté pour décrire leur fonctionnement et identifier d'éventuels dysfonctionnements. De plus les limites des espaces protégés imposent parfois des approches partielles. Le nombre des acteurs concernés et leur poids respectif rendent la gestion délicate. La concertation pour la définition des objectifs, leur suivi et leur évaluation (toujours ensemble) est un vrai défi culturel. La chance des espaces protégés est sans doute de devenir des terrains d'observation et d'expériences, des points de référence pour la gestion de territoires beaucoup plus larges.

La gestion des habitats dans les espaces protégés alpins - le cas italien

Pour les espaces protégés italiens (mais cela vaut certainement aussi pour les autres pays), le devoir de conserver et gérer les habitats naturels, ainsi que les habitats cultivés plus particuliers, est un devoir institutionnel précis et fondamental.

Divers espaces protégés ont déjà élaboré un plan de gestion environnemental alors que d'autres plus jeunes, ou à cause de mécanismes bureaucratiques complexes, ne disposent pas encore d'un plan approuvé mais devront quoi qu'il en soit faire en sorte que l'objectif d'une conservation efficace de la biodiversité soit réalisé.

L'Union Européenne a publié une série de directives parmi lesquelles la plus importante reste celle ainsi nommée "Habitat", n° 43 de 1992. A celle-ci sont adjointes des annexes comportant d'une part la liste des espèces floristiques et faunistiques protégées et prioritaires, et d'autre part une liste des habitats, déterminés sur la base des communautés végétales prédominantes. Quelques-uns de ces habitats, identifiables par l'astérisque, sont considérés prioritaires. Les propositions d'intervention concernant de tels milieux doivent avoir la préférence dans d'éventuelles requêtes de financement pour les projets de conservation et requalification. Si nous limitons notre attention à nos régions alpines, les habitats caractéristiques sont les suivants :

Une contractualisation de la gestion du territoire fondée sur la communication

Le défi est d'autant plus important que la gestion des habitats à préserver repose essentiellement sur la contractualisation avec les acteurs du territoire. C'est une culture assez nouvelle pour certains espaces protégés. L'enjeu se double alors d'un problème de communication : la culture « habitat » n'est partagée que par quelques spécialistes et la phytosociologie n'a pas clarifié les choses ! En fait la notion d'habitat est-elle si complexe ? Le *Phragmiton australis* Koch 1926 ou le *Caricetum elatae* Koch 1926 ne correspondent finalement qu'à deux types de zones humides : celles à jonc et celles à herbe qui ont des usages très différents comme chacun sait !

Au-delà de leurs actions propres qui font des espaces protégés alpins des pilotes, leur rôle est aussi de s'entendre sur un langage commun, de décrire et de cartographier de manière homogène et de définir les indicateurs de suivi simples et pertinents. Cela nécessite du recul (quelqu'un peut-il définir ce qu'est un bon état de conservation ?), des capacités d'expertise (quel apport du monde scientifique ?) et surtout d'importantes capacités (et moyens !) d'échanges d'expériences. La rencontre au sein du réseau alpin doit nous permettre une avancée coordonnée et efficace sur ce thème pour répondre de façon cohérente à nos propres interrogations comme aux demandes de l'Europe en matière de préservation des patrimoines naturels.

Hervé Cortot

Service scientifique

Parc national des Ecrins (F)

- Fourrés à *Pinus mugo* et *Rhododendron hirsutum*. Cela concerne un habitat très présent dans les Dolomites et dans les Alpes orientales sur substrats calcaires. Code 31.5.

- Pelouses calcaires karstiques (*Alyso-Sedion albi*). Code 34.11

- Formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'embaumissement sur calcaires (*Festuca-Brometalia*) avec sites d'orchidées remarquables. Codes 34.31-34.34

- Formations herbeuses à *Nardus*, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes). Code 35.1

- Tourbières (de nombreux types : hautes actives, de couverture, hautes et basses, etc.). Code 51.1, 52.1, 52.2.
- Marais calcaires à *Cladium mariscus* et *Carex davalliana*. Code 53.3
- Sources pétrifiantes avec formation de tuf (Cratoneuron). Code 54.12
- Formations pionnières alpines du *Caricion atrofusco-saxatilis*. Code 54.3
- Eboulis médio-européens calcaires. Code 61.6
- Pavements calcaires. Code 62.4
- Forêts de ravins de *Tilio-Acerion*. Code 41.4
- Tourbières boisées. Codes de 44.A1 à 44.A4 compris
- Forêts alluviales résiduelles d'*Alnion glutinoso-incanae*. Code 44.3
- Forêts à *Pinus uncinata* sur substrats gypseux ou calcaires. Code 42.4

La détermination de ces priorités est dans quelques cas discutable et les espaces protégés ont eu beaucoup de difficultés à trouver sur la liste de la Directive, les habitats existant sur leur territoire (même ceux non prioritaires). Il existe sûrement pour chaque espace protégé alpin d'autres émergences et d'autres types de milieu à gérer et conserver de par leur caractère rare et spécifique. Par exemple, il n'est pas possible d'attribuer un code précis aux forêts mixtes de sapins blancs et de hêtres (avec la présence également d'épicéas) qui font partie des milieux les plus importants et les plus spectaculaires des Alpes centrales, côté oriental.

Il est cependant nécessaire, en attendant que ces listes soient revues (concernant la détermination des priorités) et complétées, que l'on commence à travailler ensemble pour représenter la situation actuelle des seuls espaces protégés et lancer un processus d'échanges d'expériences et de collaborations sur la gestion de ces habitats. Le Réseau Alpin a invité tous les parcs à fournir leurs données en envoyant un questionnaire. Nous sommes bien sûr conscients qu'il y a encore beaucoup à faire et que tous les espaces protégés ne disposent pas encore des données attendues et suffisantes (au regard de la connaissance de leur propre ter-

ritoire) ou des ressources humaines nécessaires pour interpréter et évaluer les données disponibles. Cependant quelques parcs sont plus avancés et ont recueilli du matériel abondant avec des cartes également très précises à une échelle convenable (de 1:50 000 à des échelles plus détaillées).

Un phénomène très important qui intéresse surtout les versants italiens, concerne le dépeuplement des espaces montagnards et l'avancée de la forêt et des fourrés au détriment des prairies. Ceci est à la fois un juste retour de la nature mais souvent aussi une perte en matière de biodiversité. Pour le maintien de certains habitats caractéristiques (par exemple les prairies arides de montagne ou celles de fauche) il serait nécessaire d'intervenir par le fauchage et d'autres mesures de gestion active. C'est un problème qu'ont certainement beaucoup d'espaces protégés alpins et qui demande des investissements importants et un suivi scrupuleux du territoire pour bien comprendre l'évolution de ces communautés végétales en évitant des types d'interventions dommageables et inutiles.

La bonne connaissance des habitats demande donc une documentation de base, qui partant des connaissances scientifiques sur les communautés végétales (cartes phytosociologiques et typologiques à échelle convenable), détermine aussi les méthodes et les stratégies pour vérifier les changements liés au dynamisme naturel et aux phénomènes de dégradation dus aux activités humaines. Il est donc important que les parcs qui ont déjà expérimenté des interventions de gestion sur quelques-uns de ces habitats, indépendamment de la liste prioritaire européenne, communiquent les méthodes et les résultats obtenus afin de promouvoir une culture de la conservation environnementale toujours plus qualifiée qui puisse être fondée aussi bien sur des méthodes de non-intervention (gestion passive, abandon à l'évolution naturelle nécessaire dans certains cas) que sur des programmes fondamentaux de gestion active pour la conservation de certains types particuliers d'habitats.

Cesare Lasen

Secrétariat technique

Federazione Italiana dei Parchi e delle Riserve Naturali (I)

La gestion des habitats dans les espaces protégés alpins à travers le projet Réseau Natura 2000

Sans aucun doute le thème est d'actualité et d'une grande importance surtout si on le rapproche aux objectifs et aux réalisations liés au projet Réseau Natura 2000. Ceci vaut surtout dans le cas, tout au moins en Province Autonome de Bolzano, où les espaces Natura 2000 proposés coïncident ou retombent dans le périmètre des espaces protégés locaux.

Notre administration est en effet fermement convaincue que de telles « réalisations » représentent une grande opportunité, offrant la possibilité d'accélérer le processus de révision, de mise à jour des instruments de gestion et donc de valorisation des habitats dans les espaces à forte valeur naturelle. Outre le fait de se baser sur des approches et méthodologies à « l'échelle européenne », il est possible de conférer à tout cela quelque chose de bien plus grand, un caractère « transfrontalier » (prérogative désormais incompressible), en utilisant au mieux les synergies et les connaissances sur le terrain.

Comment sommes-nous en train d'agir concrètement ?

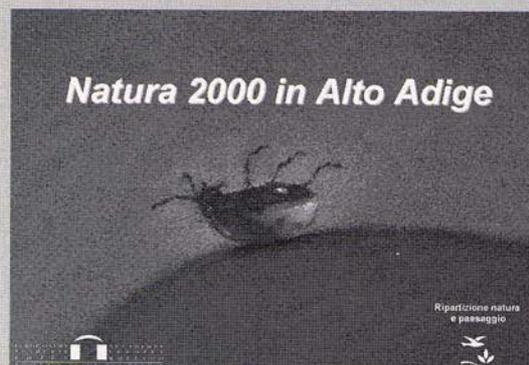
En Italie le processus d'application de la Directive Habitat (92/43/CEE) a pris jour avec le projet ministériel Bioitaly, à la suite duquel ont été déterminées 34 espaces (SIC) sur les territoires les plus élevés soit 18,6 % de la superficie de la province. 16 d'entre eux ont été ensuite confirmés comme Zones de Protection Spéciale.

La priorité absolue consiste maintenant à revoir de façon « critique » les bases de données réalisées en 1995 en colmatant les lacunes et en insérant les nouvelles données et études rendues, entre-temps, disponibles. La phase de mise à jour est déjà en cours et se terminera avec la rédaction d'un rapport (manuel) qui rapportera clairement et immédiatement le contenu de ces données. Le rapport sera complété par d'autres informations comme les descriptions sommaires des habitats rencontrés sur le territoire de la Province. Evidemment la tentation est de faire connaître aux chargés des travaux et aux autres les contenus des banques de données et de disposer d'un instrument actif indispensable pour l'application de la procédure d'Evaluation d'incidence aux sens de la directive même.

Toujours dans le domaine de la divulgation, outre le fait d'avoir récemment publié un document spécifique (Natura 2000 in Alto Adige – Natura 2000 in Südtirol – 256 pp.) et un prospectus à échelle plus large, des rencontres à thème sont programmées avec les structures administratives périphériques ainsi qu'avec les associations locales.

Pour l'aspect administratif, il faut signaler que l'assemblée provinciale (en date du 01.10.2001) a approuvé le Règlement pour l'application de la procédure d'Evaluation d'incidence à l'intérieur des espaces Natura 2000 auquel vient s'ajouter une circulaire explicative spécifique afin d'illustrer les formes et modalités d'application de cette procédure.

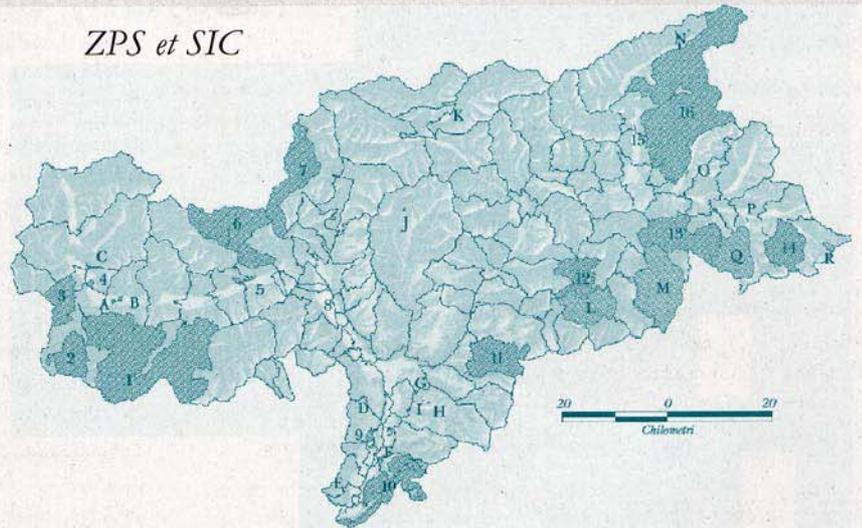
Ensuite, en ce qui concerne l'aspect de la gestion, un projet pilote est en train de débiter. Il prévoit la rédaction de quatre plans de gestion (diversifiés par zones géographiques et par typologies d'habitats) de manière à pouvoir disposer de lignes directrices spécifiques pour la rédaction des plans de gestion suivants. Parallèlement les suivis et les estimations pour les cofinancements nécessaires sont préparés.



Dans le même contexte que les activités décrites ci-dessus, nous retenons comme fondamental de procéder à une analyse approfondie des typologies des habitats présents sur le territoire de la province (également au travers d'une cartographie spécifique). Nous considérons en effet qu'il est nécessaire de définir des clés (probablement à travers une publication appropriée) pour pouvoir inscrire avec une certaine sécurité un habitat dans une catégorie déterminée Natura 2000. En fait, il existe rarement une correspondance entre les habitats de l'Interpretation manual of EU Habitats et ce qui existe réellement sur le terrain. En outre, l'exercice ci-dessus doit surtout servir à contribuer au processus de révision et d'intégration de la liste des habitats Natura 2000 pour la région de l'Arc alpin, condition imprescriptible pour la concrétisation de ce même projet.

Enrico Brutti
Service des Parcs
Provincia Autonoma dell'Alto-Adige (I)

ZPS et SIC



Sites proposés comme SIC et ZPS: Val d'Ultimo-Solda (1), Ortles-Monte Madaccio (2), Alpe di Cavallaccio (3), Aulnaie de Sluderno (4), Végétation steppique Sonnenberg (5), Val di Fosse (6), Ladin-Complesso di Monteneve (7), Delta del Valsura (8), Lac de Caldaro (9), Monte Corno (10), Silliar (11), Val di Funes-Sass de Putia (12), Val di Foresta-Val de Ciastlins (13), Val Campo di Dentro-Val Fiscalina-Praticaccia (14), Aulnaies du torrent Aurino (15), Vedrette di Ries (16)

Sites proposés comme SIC: Aulnaie de di Cengles (A), Aulnaie de Oris (B), Tartischer Leiten (C), Trous de glace près d'Appiano (D), Lac de Favogna (E), Castelfeder (F), Tourbière Totes Moos (G), Tourbière Wöfl (H), Tourbière Tschingler (I), Gisser Auen (J), Hühnerpiel (K), Val Gardena-Vallunga-Puez (L), Alpe di Fanes (M), Wiesermoos (N), Rasner Müser (O), Aulnaies de la Rienza (P), Pic de Vallandro-Lac de Landro-Prato Piazza (Q), Mont Covolo-Alpe di Nemes (R).

Gestion de la réserve naturelle du marais de Hörfeld

Le marais de Hörfeld représente une zone humide de 140 ha. Il est situé dans une vallée entre les Alpes de Gurktal et Seetal à 900 m d'altitude. Le marais se répartit sur deux communes : 80% appartiennent à la commune de Hüttenberg, relevant du canton St. Veit/Glan (Carinthie), les 20% restants sont répartis sur la commune de Mühlen, canton de Murau (Styrie).

En 1984, le marais, partie carinthienne, a été déclaré réserve naturelle. La Styrie a suivi cet exemple en 1987. Dans le même temps et pour la première fois, des terrains ont été acquis par la commune de Hüttenberg avec la participation du Land de Carinthie, par le Land de Styrie lui-même et par la section styrienne de l'organisation de protection de la nature autrichienne « Naturschutzbund ».

Au début des années 90, sur l'initiative de la commune de Hüttenberg, l'association de protection du marais de Hörfeld (Naturschutzverein Hörfeld-Moor) a vu le jour après des travaux de préparation intensifs. Le 30 octobre 1996, le marais de Hörfeld a été reconnu officiellement par la Commission RAMSAR comme « zone humide d'importance internationale ».

Suite à l'adhésion de l'Autriche à l'Union européenne en 1995, l'association a obtenu, en août 1997, le premier projet multirégional LIFE-nature pour le marais de Hörfeld, espace Natura 2000. Grâce au projet LIFE, de nombreuses mesures ont pu être réalisées :

- la protection des surfaces à des fins de conservation de la nature par l'achat de 42,86 ha. Ainsi, environ 97 ha (environ 72 %) relèvent maintenant du domaine public;
- la reprise de l'activité agricole sur d'anciennes prairies ainsi que la conservation et l'amélioration des éléments nécessaires à la survie de certaines espèces animales et végétales grâce à la mise en place de mesures spécifiques : brûlis et battage sur 6,24 ha ; essartage et transformation de 8,25 ha de plantations d'épicéas ; mise en friche de 2,34 ha de ripisylves d'aulnes noirs situés le long du fleuve Steir ; exploitation extensive de 2,9 ha de prairies humides;
- un monitoring scientifique a été mis en place sur 7 surfaces choisies afin de documenter l'évolution des différentes mesures;
- des mesures spéciales de protection des espèces, comme pour le cincle plongeur (pose de nids spéciaux), le vanneau huppé, le râle des genêts (exploitation des prairies humides), la chauve-souris (pose de boîtes spé-

ciales) et le vairon (introduction de 1000 jeunes poissons) avaient pour but de stabiliser et de faire croître les populations existantes;

- grâce aux mesures de construction hydraulique, 3 petits réservoirs pour amphibiens (environ 25 m²) et un étang (environ 0,4 ha) ont pu être réalisés.

La fin du projet LIFE-Nature est proche et les mesures de grande envergure, conclues dans un premier temps, non pas été complètement achevées. La coordination et l'organisation des mesures futures reviennent à l'association de protection de la nature. Les mesures d'entretien des prairies humides (par exemple la fauche) sont prises en charge par les agriculteurs locaux. L'exploitation est assurée grâce aux contrats de fermage ou grâce aux programmes ÖPUL (programme autrichien pour une agriculture respectueuse de l'environnement) et BEP Styrie (Programme de conservation des biotopes).

En ce qui concerne la chasse, et plus particulièrement la chasse aux oiseaux d'eau, des mesures sont prises dans la zone carinthienne dans le cadre de la remise des permis de chasse.

Klaus Krainer
Argé Naturschutz (A)



Cincle plongeur (cinclus cinclus) © M. Corail, Parc national des Écrins (F)

Evénements 2002...

Concertation 2002

L'année 2002 est consacrée à une large concertation avec tous les espaces protégés alpins participant activement depuis 6 ans aux travaux du Réseau pour préparer son évolution future (attentes, besoins, projets). Pour cette raison l'équipe du Réseau a entrepris la visite de tous les partenaires afin d'aborder avec eux ces questions en direct. Un rapport sur les résultats de cette action sera publié après consultation des espaces protégés alpins.

France : Réunion du Groupe de Suivi National

C'est à Termignon, dans le Parc national de la Vanoise, que le groupe de suivi s'est réuni le 7 juin 2002 pour sa 12^{ème} session depuis 1996. Un bilan des activités nationales et internationales dans lesquelles les espaces protégés français sont impliqués a été fait. Des projets de publications communes des parcs alpins français et des projets européens, notamment dans le cadre d'INTERREG III ont été discutés. Une information particulière sur l'évolution du Réseau Alpin au sein de la Convention Alpine a été donnée. Un compte-rendu complet en langue française peut être demandé au Réseau Alpin.

Le Comité de Pilotage International a ses Présidents !

Le Comité de Pilotage International s'est réuni à Bled les 14 et 15 mars 2002. Ce CPI a traité de manière approfondie les possibilités d'une structuration encore plus internationale du Réseau Alpin surtout quant à son éventuel statut juridique et la question d'une implication plus forte des autres pays signataires de la Convention alpine. Après l'adoption du règlement intérieur lors de la dernière Assemblée Générale, le CPI a dû se doter d'un président et d'un vice-président représentant le Réseau Alpin de manière officielle. A été élu président, **Michele Ottino** (Directeur du Parc national du Grand Paradis / I) et vice-président, **Janez Bizjak** (Directeur du Parc national du Triglav / SI). Nous remercions et félicitons les deux présidents. Leurs fonctions sont valables jusqu'à la prochaine Assemblée Générale qui se tiendra en 2003 à Berchtesgaden et dont Michael Vogel (Directeur du Parc national de Berchtesgaden / D) a été désigné responsable de l'organisation (en coopération avec l'unité de coordination du Réseau Alpin). Les autres points de l'ordre du jour concernaient la programmation des actions 2002, la mise en place de l'exposition « Montagnes mythiques dans les espaces protégés alpins » et l'organisation des différentes manifestations. La coordination entre les espaces protégés pour la mise en place des programmes INTERREG III a également été traitée lors de ce Comité de Pilotage.



Nom : Ottino
Prenom : Michele
Organisme : Président,
Réseau Alpin
Directeur,
Parco Nazionale Gran Paradiso (I)



Nom : Bizjak
Prenom : Janez
Organisme : Vice-président,
Réseau Alpin
Directeur,
Triglavski narodni park (SI)

Montagnes mythiques

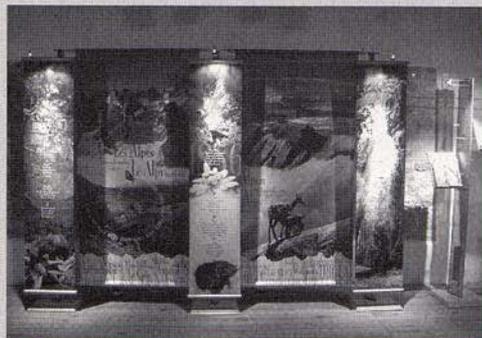
L'exposition sur les montagnes mythiques dans les espaces protégés a été réalisée et circule aujourd'hui dans les Alpes. Cette exposition réunit actuellement 15 partenaires et présente sous une forme très originale de très belles photos, gravures et dessins autour du mythe et des légendes des montagnes alpines. L'année 2002, l'Année Internationale des Montagnes était le point de départ de cette grande exposition conçue dans les 4 langues alpines. Elle sera développée davantage dans les années à venir et passera sans aucun doute dans votre région. Ça vaut le détour !!!

L'Europe des espaces protégés de montagne se rencontre à Chambéry (F)

Montana, la Ville de Chambéry et le Réseau Alpin se sont associés le temps d'une conférence « Les espaces protégés des montagnes européennes – lieu de vie, d'accueil et d'échange » pour réunir tous les acteurs concernés par la gestion des territoires montagnards. Dix-neuf pays ont participé à cette manifestation qui a eu lieu à Chambéry (F), du 13 au 16 novembre 2002.

Contribution officielle de la France à l'Année Internationale des Montagnes, cette conférence se voulait être un lieu de débats sur des thèmes tels que la gestion de la biodiversité, la fonction d'accueil des espaces protégés, la participation des acteurs locaux et la coopération et a permis de définir ainsi les champs d'intervention au niveau européen. La manifestation avait également pour objectif d'établir et de renforcer les contacts et la coopération entre les massifs européens sur les questions capitales relatives aux espaces protégés.

Une déclaration sur la coopération future a été élaborée. (disponible au Réseau Alpin)



Module centrale © Réseau Alpin



Exposition Montagnes Mythiques à Sand in Taufers (I) © Réseau Alpin

Base Intranet « ALPARC »

Afin de faciliter les échanges, les gestionnaires des espaces protégés ont souhaité que les coordonnées des organismes impliqués dans le réseau ainsi qu'un certain nombre d'informations relatives à la participation des personnes aux groupes de travail, etc. soient mises en ligne. Le nouveau système Intranet du Réseau Alpin « Alparcintranet » se veut une base de données évolutive, riche de plus de 3500 références. L'utilisation des nouvelles technologies (Internet) permet ainsi d'accroître la quantité d'informations fournies et en facilite la consultation. « Alparcintranet » constitue le premier outil transalpin de données directement accessible par tous les partenaires. La base sera protégée par un mot de passe. A terme, elle pourrait être actualisée directement par les personnes la consultant. Elle sera, par ailleurs, le support de la banque photo commune du Réseau Alpin et permettra ainsi un accès direct à des diapositives digitalisées sur les thématiques concernant les espaces protégés.

La base sera très prochainement ouverte aux gestionnaires pour consultation et remarques avant mise en ligne.

Une vision pour les Alpes

Un workshop co-organisé par le WWF International, la CIPRA International, le Comité Scientifique International de la Recherche Alpine et le Réseau Alpin a eu lieu du 15 au 18 mai 2002 à Gap-Charance (F). Il a rassemblé quelques 60 scientifiques et gestionnaires de tous les pays alpins, spécialistes des domaines de la végétation, des vertébrés, des invertébrés, de l'eau, de l'agriculture et de la biodiversité, de l'écologie des paysages et des aspects socio-économiques. Le but était de parvenir à une première esquisse d'une carte des Alpes présentant forces et faiblesses de ce massif sur le

plan environnemental. Quelques-uns des objectifs ont été atteints. Ils consistaient à déterminer les :

- aires particulièrement précieuses pour certaines populations végétales, les grands prédateurs, les grands herbivores, les petits et moyens mammifères, les oiseaux et les invertébrés terrestres,
- habitats d'eau fraîche,
- aires prioritaires pour la conservation de la nature,

- lacunes dans la répartition des aires protégées (parcs, sites Ramsar, ZPS,...),
- agglomérations et leur rayonnement.

Le groupe a également déterminé des critères pour l'identification de corridors écologiques, des objectifs pour la conservation de la région alpine, des objectifs par sub-région et des aires prioritaires préalablement définies. Le rapport final de ce workshop est prévu pour la fin de l'année. Il sera accompagné d'une cartographie.

INTERREG III B

Habitatp : depuis novembre 2002

Dans le cadre du programme INTERREG III B, l'Union européenne a approuvé le projet HABITALP pour l'Arc alpin. Seuls 7 projets des 37 déposés ont été approuvés.

L'idée du projet a été développée par le groupe Habitat du Réseau Alpin des Espaces Protégés et s'aligne à la directive de l'UE relative au réseau NATURA 2000, qui exige la veille à long terme des domaines vitaux nécessitant une protection particulière (directive Habitat). Pour cela des standards harmonisés au niveau européen sont à élaborer. A l'échelle du paysage, cet objectif peut être atteint par le recensement spatial des habitats moyennant des photos aériennes Couleur Infrarouge (CIR). Les méthodes seront développées dans le cadre du projet HABITALP.

Le projet débute en novembre 2002 pour une durée de trois ans. Les espaces protégés participants sont : Nationalpark Berchtesgaden (chef de file), ASTERS, Autonome Provinz Bozen, Consorzio Parco Nazionale dello Stelvio, Nationalpark Hohe Tauern, Parc national de la Vanoise, Parc national des Ecrins, Parco Naturale Mont Avic, Parco Nazionale Dolomiti Bellunesi, Parco Nazionale Gran Paradiso et Parc Nazional Svizzer.

Les exigences relatives à la coordination du projet sont exceptionnelles en raison des différentes langues et du grand nombre de participants. Le Réseau Alpin des Espaces Protégés contribuera de manière essentielle à la réussite de ce projet.

Annette Lotz, Nationalpark Berchtesgaden (D)

Les parcs alpins et le patrimoine mondial de l'UNESCO

L'Assemblée Générale de Kalkalpen en 2001 a proposé une démarche volontariste commune des espaces protégés alpins consistant dans l'élaboration d'un argumentaire commun valable pour tous les espaces protégés des Alpes (chapeau, étude introductive). Celui-ci permettrait des candidatures individuelles dans un cadre commun. Un aspect particulier et très intéressant qui pourrait être développé dans le cadre d'une candidature est celui des espaces protégés transfrontaliers : Vanoise, Grand Paradis ; Stelvio, Parc national suisse ; Mercantour, Alpi Marittime ; Hohe Tauern, Vedrette di Ries Aurina...

Pour mener à bien cette mission (établissement d'un argumentaire commun), le Réseau Alpin doit bénéficier d'un renforcement de sa structure (personnel, moyens). Tous les gestionnaires sont par ailleurs interrogés sur ce point lors de la concertation qui est en cours (cf. article correspondant). Les idées qui en ressortiront feront l'objet d'une information par la suite. En cas d'impossibilité de réaliser cette mission, les espaces protégés alpins en seront avertis. Le point sera cependant remis à l'ordre du jour du prochain CPI et de la prochaine Assemblée Générale.

Domusalp

Descriptif : Inventaire et répertoire des typologies des constructions alpines, des anciennes techniques de mise en oeuvre des matériaux traditionnels, de leur intégration dans le paysage naturel par des exemples pilotes de restauration au sein du Réseau Alpin des Espaces Protégés.

Chef de file : Parc national du Grand Paradis

Résultats attendus :

- améliorer les méthodes d'intervention sur le patrimoine architectural traditionnel et sur le paysage, tels que des éléments essentiels de la culture alpine, à travers un rôle actif des zones protégées ;
- publier un « répertoire » à partir de réalisations concrètes sur des chantiers expérimentaux et interventions pilotes, exemplaires et transférables, en lieux sélectionnés ;
- impliquer les personnes intéressées dans la diffusion des bonnes pratiques, que ce soit au niveau des espaces protégés ou partenaires du projet ou au niveau de l'implication des sociétés privées (montant investissement de sauvegarde et récupération dans les 5 ans successifs).

Le projet Domusalp n'a pas été accepté lors du premier appel à projets mais une nouvelle soumission du projet a été recommandée.

Parco Naturale Adamello Brenta - News du Life Ursus

Le bilan est très positif pour le projet de réintroduction des ours dans le Trentin. La phase de lâchés est terminée avec le transfert, en 2002, des 3 derniers individus – 1 mâle et 2 femelles : Gasper, Brenta et Maja – le Life Ursus a en effet fêté la naissance des premiers petits ours brun du Trentin après plus de 20 ans. Aperçu pour la première fois au cours du mois de mars, les petits (fils de Kirka et Joze, deux des ours réintroduits) ont passé la phase la plus critique et s'ajoutent aux 10 ours relâchés - comme établi par l'étude de faisabilité réalisée par l'Institut pour la faune Sauvage – sur le territoire du Parc Naturel Adamello Brenta. C'est un pas important pour la renaissance de la population du Brenta, confirmant l'adaptation au territoire des individus réintroduits d'une population d'ours dans les Alpes centrales.

L'ours visite le Parc national des Hohe Tauern

Il y a 150 ans les ours ont été éradiqués en Autriche. Depuis ce printemps, deux ours fréquentent le Parc national partie de Salzbourg et la présence d'une femelle est confirmée sur les versants sud des Tauern (Tyrol oriental et Carinthie).

Fin mai, à l'occasion d'une randonnée en montagne à Rauris les traces d'un ours ont été photographiées. Ensuite le calme autour de l'ours est revenu dans le Salzbourg tandis que l'ourse brune « Vida » se promenait dans les parties du Tyrol oriental et de la Carinthie. Cette ourse vient du Trentin et migrait par le Brenner dans la vallée de Defreggen, ensuite à travers le Tyrol oriental jusqu'au massif du Schober vers la Carinthie. Par la télémétrie moyennant un collier émetteur le WWF suivit la trace de l'ourse.

Début août les annonces de 14 attaques de moutons non identifiées dans la vallée de Fuscher ont été transmises au Parc national partie Salzbourg. Peu après il était évident que ces attaques étaient certainement causées par un ours,

car on a pu relever les empreintes fraîches de l'ours juste à côté des cadavres, même si les attaques atypiques pour un ours ne laissent pas conclure à une mise en cause évidente. En raison de la taille des traces observées l'avocat des ours de la Carinthie, Bernhard Gutleb, pouvait confirmer qu'un ours jeune de 2 ans et demi ayant un poids maximal de 70 kg a dû attaquer le troupeau. Ces attaques peu habituelles sont de ce fait à attribuer à l'inexpérience juvénile de cet ours. L'éleveur concerné a été appuyé par le Parc national dans ses démarches d'indemnisation. Dans le Land Salzbourg, les dégâts causés par l'ours et qui lui sont clairement attribués, sont pris en compte d'une part par l'assurance obligatoire de la fédération des chasseurs du Salzbourg, d'autre part par le Land qui règle des indemnités pour des dégâts occasionnés par l'ours brun dans le cadre de la loi sur la chasse de Salzbourg (l'ours brun est mis sous protection pendant toute l'année).

Les territoires classiques de l'ours en Autriche sont

les Charavanches, les Alpes carniennes et les Alpes de Gailtal en Carinthie et le Tyrol oriental ainsi que les Alpes calcaires septentrionales dans la Styrie, la Basse-Autriche et la Haute-Autriche. Les estimations relatives à la population en Autriche s'élèvent autour de 25 à 30 ours. Pendant les 10 dernières années n'ont pu être faites que quelques observations succinctes dans le Lungau dans le Land Salzbourg. Les ours sont les bienvenues dans le Parc national des Hohe Tauern. Les noms de nombreux lieux et de montagnes comme gorges de l'ours, sommet de l'ours ou tête de l'ours réfèrent à la répartition de l'ours jadis sur notre territoire. L'ours figure même sur le blason de la commune du parc Fusch. Nous sommes fiers que l'ours ait de nouveau choisi le Parc national des Hohe Tauern comme domaine vital. Ceci témoigne de la pureté de la nature dans le Parc national des Hohe Tauern.

Ferdinand Lainer
Nationalpark Hohe Tauern (A)

Réintroduction du Gypaète Barbu

Cette année a été un bon cru pour le Gypaète. Six jeunes sont nés en pleine nature sur l'ensemble du territoire alpin, preuve du bon fonctionnement de la réintroduction de cet animal.

Un des 6, un jeune né en Haute Savoie est malheureusement décédé après être tombé du nid.

Cinq jeunes ont donc pris leur envol dernièrement. Trois ont vu le jour et se sont envolés en Italie dans le Parc national du Stelvio, les deux autres sont nés en France dans le Parc national de la Vanoise.

Source: International Bearded Vulture Monitoring,
Report II / 2002
Nationalpark Hohe Tauern (A)

Soixante-dixième anniversaire du premier long-métrage slovène

L'image mouvante a été dévoilée pour la première fois au public en 1895, à Paris. La première rencontre des slovènes avec le film a eu lieu en 1896, sous l'empire austro-hongrois. Le juriste Dr. Karol Grossman est le premier slovène à avoir tourné des films en Slovénie (1899 et 1905).

En août 1931, l'Association Skala projette le premier long-métrage slovène « Au royaume du bouquetin aux cornes d'or » dans un hôtel à Ljubljana. Dans ce film muet que Janko Ravnik, un des pionniers de la photographie de montagne, a tourné entre 1928 et 1929 d'après un scénario de Juš Kozak, on a vu jouer Jožica Čop, Miha Potočnik, Herbert Drogenik et Franica Sodja. A la présentation des beautés de la nature de la région de Gorenjska se mêle l'histoire simple de trois jeunes qui partent à l'ascension du Triglav. En chemin, ils découvrent la nature et les gens de cette région.

Trente ans plus tard, Janko Ravnik résumait ses souvenirs du tournage ainsi : « Avant même de penser à l'idée de tourner le film, j'étais un photographe amateur passionné. A chaque fois que je partais randonner en montagne, c'est-à-dire pratiquement tous les dimanches, j'emportais un appareil photographique de type Daguerre, avec lequel j'ai pu faire des centaines de photos de paysages. C'est justement pour cette raison que le club d'alpinisme Skala, qui avait acheté une caméra Ertl pesant six kilos, m'a confié la tâche de tourner un film sur nos montagnes. Il y

avait une autre raison à cette décision : lors du tournage, le metteur en scène devait tourner une manivelle à un rythme régulier afin de faire avancer la pellicule. En tant que musicien, j'avais un bon sens du rythme et j'étais ainsi qualifié pour cette tâche. Nous n'avions pas de projecteurs pour les prises d'intérieur. Nous nous sommes débrouillés avec ce que nous avions. Lorsque nous avons filmé les scènes dans le refuge de montagne, nous avons dû découvrir le toit. Sinon, nous n'aurions pas eu la luminosité nécessaire ».

Il est compréhensible que les créateurs du premier long-métrage slovène, disposant seulement d'un matériel vétuste et de leur enthousiasme exceptionnel, n'aient pas pu s'aligner sur les films européens de cette époque. Pourtant, l'importance du film réside dans les descriptions de la nature et des gens de l'époque au moment même où le Parc national du Triglav était créé dans les Alpes juliennes. Il ne s'agit pas de prises de vue mortes. Elles sont au cœur de la vie dans les montagnes et au cœur du travail de protection de la nature d'hier et d'aujourd'hui. Elles ont su joindre l'art et la compétence, l'esprit et la raison et ainsi poser les bases sur lesquelles s'appuie le travail de notre nation visant à protéger ses valeurs naturelles et spirituelles.

Jurij Dobravec
Triglavski narodni park (SI)

V
I
E
D
U
R
È
S
E
A
U

Coopérer pour sensibiliser le public : Le jeu des 3 Cimes.

Les refuges, en tant que premières portes ouvertes vers la nature fragile de nos montagnes, devraient bénéficier d'une attention toute particulière en matière de sensibilisation du public.

Dans ce sens, la section de Nice de la Commission Nationale de Protection de la Montagne, cellule du CAF, a réalisé un jeu pédagogique financé par le Ministère de la Jeunesse et des Sports. Ce jeu a été mis à l'essai cet été dans 4 refuges du Parc national du Mercantour ; il est probable qu'il soit ultérieurement adapté aux autres parcs nationaux ou régionaux, voire même repris par d'autres pays de montagne... en coopérant ensemble et en confrontant nos souhaits !

Le jeu LES 3 CIMES fonctionne sur la base d'un parcours (GR) qui renvoie à des fiches : au recto de chacune d'elles, les questions, souvent illustrées (aquarelles, photos), traitent aussi bien des aspects écologiques très concrets et directement applicables sur le terrain (faune, flore, notions de protection de l'environnement) que des aspects culturels voire historiques de la région de montagne à laquelle est destiné le jeu. La réponse est au verso avec un complément d'information. Ce jeu part en effet du principe que « connaître » fait « admirer » et enfin « respecter » la nature (une Charte Montagne est également adjointe).

Après ce premier lancement, et la sortie des 1000 exemplaires prochains, le jeu sera encore complété par de nouvelles fiches et illustrations. Dans un souci d'échange de savoirs et de culture, des fiches pourraient être aussi échangées entre régions et entre pays.

Si en tant que public ou parc naturel vous êtes intéressés et que vous souhaitez apporter des informations, critiques, ou acquérir des exemplaires du jeu, vous pouvez contacter :

Léa Dubois, par mail : lealpes@caramail.com



Entrée du parc © Patrick Folliet, Parc national de la Vanoise (F)

Publications

ENCYCLOPÉDIE SUR LES ALPES

La maison d'édition Glénat (F) édite une encyclopédie sur les Alpes. Le Réseau Alpin a réservé un grand nombre d'articles pour les espaces protégés. Vous étiez nombreux à répondre à notre proposition et à nous adresser un article sur votre espace protégé. Les articles ont été transmis à la maison Glénat. Nous vous informerons lors de la parution de l'encyclopédie qui sera ultérieurement traduite en anglais, italien et allemand.



CD-ROM SUR LE PARC NATIONAL

Que ce soit à la maison ou à l'école: le nouveau CD-ROM du Parc national suisse montre les multiples facettes de la nature. De nombreuses images, textes fondés, panoramas interactifs, vidéos, vols virtuels et jeux permettent la découverte intime du plus grand espace protégé de la Suisse : espace de randonnée, domaine vital pour la flore et la faune et lieu de rencontre avec la nature. Celui qui souhaite découvrir le parc national avec les yeux du gypaète barbu ne sera pas déçu: des vols virtuels le rendent possible! Le modèle du parc national en 3D, l'application facile et l'index détaillé permettent de ne jamais se perdre. Des jeux divers suscitent l'attention de toute la famille et favorisent l'observation détaillée.

Le plus important en bref: CD-ROM pour Mac et PC (233 MHz, système d'exploitation : Windows 98 ou supérieur, Mac OS 8.1 ou supérieur). Plus de 800 photos, des textes détaillés avec de nombreux liens internes et externes (fonction hypertexte), 18 panoramas interactifs et connectés à 360° degré, vols virtuels, vidéos, son. Taille: environ 450 écrans parlant : sur le même CD-ROM allemand, romanche, français, italien et anglais.

Prix: CHF 89.-. Des licences groupées peuvent être obtenues par les écoles. Editeur : Schweizerischer Nationalpark, Nationalparkhaus 7530 Zerne Zerne www.nationalpark.ch (Demonstration) info@nationalpark.ch



L'ALPE n°16 : NATURE PARTAGÉE : PARCS ET PAYSAGES

Un numéro sur les paysages, les parcs et le regard que l'on porte sur ces éléments de notre environnement, 112 pages.



INFORMATIONS SANS FRONTIÈRES SUR LES ALPES

La Commission Internationale Pour la Protection des Alpes (CIPRA) présente un nouveau projet d'information accessible par site Internet (www.alpmedia.net) : des informations spécifiquement liées aux Alpes sont transmises chaque semaine à travers une « Newsletter » en allemand, italien, français et slovène et rendues accessibles en ligne. Chaque mois paraît un résumé en anglais. D'autres informations comme des bibliographies, des dates de manifestations, des documents officiels et des dossiers sont publiés sur le site Internet. Le public ciblé sont par exemple les organisations non gouvernementales (ONG), les administrations ou les médias. Un projet préalable pour la mise en œuvre de ce service médiatique a été financé par l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage, le OFEFP, en Suisse. La gestion permanente est assurée par la fondation helvétique MAVVA.

Réseau Alpin des Espaces Protégés

Tél. : ++33 / (0)4 92 40 20 00
Fax : ++33 / (0)4 92 40 20 01
Directeur de publication : Guido Plassmann
Conception - mise en page : Boris Opolka

Micropolis - Isatis
F - 05000 GAP
e-mail : info@alparc.org
Internet : <http://www.alparc.org>
Coordination : Guido Plassmann, Emmanuelle Brancaz
Edition : Réseau Alpin

Ont participé à ce numéro :

M. Berginc, E. Brancaz, E. Brutti, H. Cortot, J. Dobravec, L. Dubois, K. Krainer, C. Lasen, A. Lotz, H. Lozza, A. Mustoni, B. Opolka, G. Plassmann, S. Unterreiner, F. Zibordi.

Traductions :

F. Bibic, A. Bousquet, E. Brancaz, I. Cotic, T. Markun, D. Moscone, K. Röthig, S. Unterreiner.

Édité avec le concours du Ministère de l'Écologie et du Développement Durable, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Région Rhône-Alpes et le Parc national des Ecrins.

Publié en Français, Italien, Allemand, Slovène.

Reproduction autorisée en citant la source.

Nr. ISSN : 1282-2507

Merci à nos partenaires institutionnels :

